

Règlement du Concours Bombarde & Orgue de Chantepie (35135)

Les Amis de l'Orgue de Chantepie (35135) organisent un concours **BOMBARDE et ORGUE** qui se tiendra **le samedi 15 octobre 2016** (4^{ème} édition).

Ce concours est ouvert à tous les musiciens intéressés par la formule **DUO BOMBARDE et ORGUE**. Il est toutefois précisé qu'un musicien ne peut se présenter que dans une seule formation duo.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre de musiciens, deux catégories distinctes sont proposées :

CATEGORIE A : Pour duo confirmé

Prestation totale maximum de **15 minutes** (IMPERATIF)

Une large place doit être dédiée à la musique traditionnelle bretonne, en intégrant différents types de pièces (marches, mélodies, cantiques, danses ...).

Une ouverture vers de la musique contemporaine bretonne¹ est également possible.

Pour la finale du soir, les trois duos de catégorie A retenus devront faire une prestation de 20 minutes se composant

- des 15 minutes des éliminatoires
- et de 5 minutes complémentaires où ils développeront le thème imposé mentionné en Annexe. Outre le thème lui-même, on devra entendre différentes variations créées par les musiciens autour de ce thème. Ces 5 mn complémentaires s'intégreront dans le programme de 20 mn au choix des musiciens : au début, à la fin, ou au cours de la prestation.

Les 3 premiers couples se verront attribuer respectivement des prix de :

- 1^{er} (or) : 800 € (2 * 400)
- 2^{ème} (argent) : 600 € (2 * 300)
- 3^{ème} (bronze) : 400 € (2 * 200)

CATEGORIE B : Pour autre duo

Prestation totale maximum de **10 minutes** (IMPERATIF)

Une large place doit être dédiée à la musique traditionnelle bretonne, en intégrant différents types de pièces (marches, mélodies, cantiques, danses ...).

Une ouverture vers de la musique contemporaine bretonne¹ est également possible.

¹ De nombreux compositeurs ont été inspirés par la Bretagne et ses thèmes traditionnels. On peut citer par exemple : Ladmirault, Le Flem, Ropartz, Langlais, Le Penven, Dumontier, Desbonnet ... (liste bien sûr non exhaustive). S'ils le souhaitent, les concurrents pourront également puiser dans les œuvres de tels compositeurs.

Les 3 premiers couples se verront attribuer respectivement des prix de :

- 1^{er} (or) : 300 € (2 * 150)
- 2^{ème} (argent) : 200 € (2 * 100)
- 3^{ème} (bronze) : 100 € (2 * 50)

Prix spécial « Les Amis de l'Orgue de Chantepie ont 20 ans » :

Cette 4^{ème} édition coïncidant avec les 20 ans des *Amis de l'Orgue de Chantepie*, association organisant ce concours, il a été décidé d'ajouter un prix spécial de 200 € (100 € pour chaque musicien du duo) issu du vote des adhérents assistant au concert du soir. Ce prix sera attribué à l'un des quatre duos du soir, les trois de la catégorie A et le vainqueur de la catégorie B. Ne pourront voter que les adhérents ayant réglé leur cotisation 2016 (12 euros) ou ayant anticipé le règlement de la cotisation 2017 (13 euros).

Règles générales :

- L'organiste peut avoir un assistant.
- Le jury sera composé de trois personnes : un spécialiste bombarde, un spécialiste orgue et un troisième musicien pour la vue d'ensemble, par ailleurs Président du jury.
- Un critère d'appréciation important sera la musicalité de l'ensemble. C'est pourquoi la note attribuée sur 20 sera construite de la façon suivante :
 - 5 pour la bombarde (sous la responsabilité du spécialiste bombarde)
 - 5 pour l'orgue (sous la responsabilité du spécialiste orgue)
 - et 10 pour l'ensemble (sous la responsabilité du Président du jury).

Cette note est à usage interne pour le jury et ne sera pas communiquée aux participants.

- Le jury étant souverain, ses appréciations et décisions ne peuvent pas faire l'objet de recours. En particulier, il a la possibilité de ne pas décerner un ou plusieurs prix si le niveau est jugé insuffisant ou s'il constate un non-respect du présent règlement.
- Les participants au concours ont la possibilité de s'entraîner sur l'orgue de Chantepie durant les semaines précédant le concours (organiste seul ou avec le talabarder). Afin de planifier cet entraînement (maximum 3 heures), il faut contacter Monsieur Bernard Robin (tél. 02.99.41.54.02).
- Outre les prix remis aux lauréats, les Amis de l'Orgue de Chantepie ne prendront en charge que les frais suivants :
 - restauration le samedi soir pour tous les participants au concours
 - les défraiements pour les membres du jury.
- Toute autre information relative à ce concours (modalités d'inscription, plan d'accès etc.) est mise à disposition sur le site web des Amis de l'Orgue de Chantepie : <http://www.orgue-chantepie.info>. Ce site étant réactualisé jusqu'au concours, les concurrents sont invités à le consulter régulièrement.
- Par leur inscription, les participants acceptent d'être filmés pendant leur prestation. Les Amis de l'Orgue devraient en effet mettre en place un système vidéo (caméra,

vidéoprojecteur et écran) afin que le public puisse mieux apprécier le travail des musiciens.

- Par leur inscription, les participants acceptent également que leur programme musical puisse être mis à disposition, après le concours, sur le site web des Amis de l'Orgue de Chantepie (sous la forme « podcast »). De la même façon, quelques courts extraits vidéo pourront également être mis en ligne.
- L'inscription au concours entraîne l'acceptation du règlement.

Programme de la journée du concours :

- après-midi : épreuves éliminatoires (horaire précis à définir en fonction du nombre de concurrents).
- avant 19h00, le jury communiquera les résultats de la catégorie B et les 3 premiers couples de la catégorie A.
- à partir de 20h45 : concert qui permettra d'entendre le couple vainqueur en catégorie B, puis qui donnera lieu à la finale entre les 3 premiers couples de la catégorie A. Le programme donné sera le même qu'aux éliminatoires. Pour les duos de catégorie A, il devra être complété par 5 minutes additionnelles où le thème présenté en Annexe sera développé.

La date limite d'inscription est le 30 septembre 2016.

Les concurrents seront avertis de leurs différents horaires de passage début octobre, soit quelques jours avant le concours.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Yvon BREHU
14 rue de Belle Ile
35135 CHANTEPIE
Portable : 06.31.30.95.26
Email : concours@orgue-chantepie.info

Site web des Amis de l'Orgue : <http://www.orgue-chantepie.info>

ANNEXE : Thème à développer par les duos de catégorie A lors de la finale

*Il s'agit du cantique "**Santez Anna Radeneg**" (chanté traditionnellement lors du pardon de Bulat-Pestivien dans les Côtes-d'Armor) que les duos peuvent bien sûr interpréter dans une autre tonalité que celle de la partition ci-dessous.*

Le fichier son (de type wav – wave sound) correspondant strictement à cette partition peut être envoyé sur simple demande.

Santez Anna Radeneg

Transcription de Yvon Bréhu (mars 2016)

The image shows a musical score for the piece 'Santez Anna Radeneg'. It consists of two staves of music written in a single system. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one flat (B-flat), and a 6/8 time signature. The melody is composed of eighth and quarter notes. The second staff starts with a measure rest marked '12', indicating the start of a new section. It continues with a similar melodic line, featuring a change in time signature to 9/8 in the third measure and back to 6/8 in the fourth measure. The piece concludes with a double bar line.